# Crimes contre l'humanité : la CPI autorise une enquête au Burundi

@rib News,Â 09/11/2017Â â€“ SourceÂ AFPLes juges de la Cour pÃ©nale internationale ont autorisÃ© l'ouverture d'une enquÃ sur des crimes contre l'humanitÃ© prÃ©sumÃ©s dans les troubles survenus en 2015-2017 au Burundi, devenu le mois dernier le premier pays Ã  quitter la CPI, a annoncÃ© le tribunal jeudi.

Dans une dÃ©cision rendue sous scellÃ©s le 25 octobre, la CPI "a autorisÃ© le procureur de la CPI Ã  ouvrir une enquÃªte sur des crimes relevant de la compÃ©tence de la Cour qui auraient Ã©tÃ© commis au Burundi ou par des ressortissants burundais Ã  l'extÃ©rieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017", prÃ©cise un communiquÃ© du tribunal qui siÃ¨ge Ã  La Haye. Cette autorisation, qui fait suite Ã  l'examen prÃ©liminaire lancÃ© en avril 2016 par la procureure Fatou Bensouda, concerne "notamment: le meurtre et la tentative de meurtre, l'emprisonnement ou la privation grave de libertÃ©, la torture, le viol, la disparition forcÃ©e et la persÃ©cution". Ce pays de la rÃ©gion des Grands Lacs est plongÃ© dans une grave crise depuis que le prÃ©sident Pierre Nkurunziza a annoncÃ© en 2015 sa candidature Ã  un troisiÃ¨me mandat, qu'il a obtenu aprÃ¨s une Ã©lection boycottÃ©e par l'opposition. Les violences qui ont accompagnÃ© cette crise ont engendrÃ© au moins 1.200 morts, la dÃ©tention illÃ©gale de milliers de personnes et la torture de milliers, des centaines de disparitions ainsi que le dÃ©placement de plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, d'aprÃ¨s les estimations de la CPI. Le Burundi s'est retirÃ© de la CPI avec effet au 27 octobre dernier mais le tribunal international reste compÃ©tent pour la pÃ©riode prÃ©cÃ©dent cette date, oÃ¹ le pays reconnaissait la juridiction. Le gouvernement de Bujumbura a de son cÃ´tÃ© immÃ©diatement dÃ©noncÃ© l'autorisation d'enquÃªte annoncÃ©e jeudi par la cour. "La CPI, corrompue, vient de se tirer encore une balle dans le pied", a rÃ©agi le responsable de la communication prÃ©sidentielle burundaise Willy Nyamitwe sur Twitter. "La tricherie saute aux yeux. Sans doute que le Burundi sortira vainqueur de cette bataille, c'est la derniÃ¨re carte de l'Occident." Mais les juges ont soulignÃ© que le Burundi Ã©tait "tenu de coopÃ©rer avec la Cour dans le cadre de cette enquÃªte car celle-ci a Ã©tÃ© autorisÃ©e le 25 octobre 2017, avant la date Ã  laquelle le retrait a pris effet". "Cette obligation de coopÃ©rer subsiste tant que dure l'enquÃªte et elle s'applique Ã  toute procÃ©dure rÃ©sultant de celle-ci. Le Burundi a acceptÃ© ces obligations lorsqu'il a ratifiÃ© le Statut de Rome", traitÃ© fondateur de la CPI, ont-ils soulignÃ©. FondÃ©e en 2002, la CPI, seul tribunal permanent qui juge les crimes de guerre, estime qu'"il y a pas de conflit de compÃ©tence entre la Cour et le Burundi", affirmant que "les autoritÃ©s du Burundi Ã©taient demeurÃ©es inactives Ã l'Ã©gard des affaires pouvant dÃ©couler de la situation dans le pays".

Â

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});